

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FRESNES**

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU
Jeudi 7 Février 2019
à 20h30**

Séance du 7 février 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept du mois de février

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DYÉ Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 29 janvier 2019

Date d'affichage : 29 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de votants : 14

Présents : MM, DYÉ Jean-Marie, AUDIANNE Marie-Claude, CHARLUTEAU Grégory, DEPOND Jean-Marie, FOINARD Corine, MONTARU Jean-Pierre, FOLLET Mireille, PRIOUX Sébastien, HOMET Céline, BOIS Pierre, CHAPELOT Gilles et PLACE Cyril.

Absents excusés : Mme RILLET Patricia donne pouvoir à Mme AUDIANNE Marie-Claude
Mr GAUTIER Patrick donne pouvoir à Mr CHAPELOT Gilles

Absents : Mme GASTOUT Sandrine

Monsieur PLACE Cyril a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de rajouter une question à l'ordre du jour concernant la demande de DETR 2019 pour la deuxième tranche des travaux des salles multi-activités.

Le Conseil Municipal est d'accord pour rajouter cette question à l'ordre du jour de cette réunion.

Après approbation du compte rendu du 20 décembre 2018, passage à l'ordre du jour.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019 SALLES MULTI-ACTIVITES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reprendre une délibération afin de solliciter la subvention DETR 2019 concernant la deuxième tranche des travaux de création du bâtiment de salles multi-activités.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents de solliciter la DETR 2019 au taux maximum pour la deuxième tranche de notre création d'un bâtiment de salles multi-activités avec le plan de financement prévisionnel final 2018 suivant :

COUÛT PREVISIONNEL DES TRAVAUX

• Montant des travaux	:	1 393 194,60 €

TOTAL HT	:	1 393 194,60 €
TVA 20 %	:	278 638,92 €

TOTAL TTC	:	1 671 183,52 €

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT

• Subventions :		
○ Pays	:	150 000,00 €
○ DSR	:	28 000,00 €
○ Communauté de Communes Val de Cher Controis au titre du fonds de concours	:	60 000,00 €
○ Communauté de Communes Val de Cher Controis au titre de L'enfance jeunesse	:	30 000,00 €
○ Parlementaire	:	10 000,00 €
○ CAF	:	70 000,00 €
○ DETR	:	194 000,00 €
○ CARSAT	:	100 000,00 €
○ Autres subventions	: €
• Reste à charge : Autofinancement ou emprunt long terme	:	751 194,60 €

TOTAL HORS TAXES	:	1 068 402,96 €
• Reste à charge : Emprunt court terme 2 ans TVA 20 %	:	278 638,92 €

TOTAL T.T.C	:	1 671 183,52 €

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE ET SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL ACTUEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe à 31/35^{ème} pour l'avancement de grade de l'un de nos agents à compter du 1^{er} janvier 2019 et par conséquent de supprimer celui d'Adjoint Administratif Territorial à 31/35^{ème} actuellement occupé par cet agent.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents :

1. de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe à 31/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2019,
2. de supprimer le poste d'Adjoint Administratif territorial à 31/35^{ème} existant à compter du 1^{er} janvier 2019 après avis du comité technique.

pour l'avancement de grade de l'un de nos agents.

TRAVAUX MAISON RUE DE LA BIEVRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de travaux nécessaires de couverture, d'isolation à l'étage, de pose de parquet, de pose d'une main courante à l'escalier et de changement de portail dans la location Rue de la Bièvre. Il présente à cet effet les devis recueillis. Il est proposé de prendre ces travaux en avance sur le budget investissement communal 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité des présents :

- de retenir le devis des Ets HERNELIN Rodolphe pour la révision de toiture et la reprise d'une lucarne d'un montant HT de 1 440,50 €
- de retenir le devis des Ets La menuiserie Couddoise pour la pose de parquet dans les chambres d'un montant HT de 2 379,76 €
- de retenir le devis des Ets ROBERT Thierry pour l'isolation sous pente et rampent en périphérie de la maison d'un montant HT de 3 616,61 €

- de retenir le devis des Ets ROBERT Thierry pour l'isolation des murs extérieurs salle de bain WC et Chaufferie d'un montant HT de 988,01 €
- de retenir l'achat d'un portail battant aluminium chez LEROY MERLIN d'un montant TTC sans la livraison de 515 €
- de faire chiffrer et faire poser une main courante à l'escalier par un métallier
- de faire faire si cela est possible l'isolation des plafonds
- d'ouvrir des crédits au compte 2135 en avance sur le budget communal investissement 2019 afin de pouvoir régler ces dépenses de travaux en investissement avant le vote du budget primitif Commune 2019 pour un montant de 13 000 €.

Il est également évoqué d'enlever le papier peint et de repeindre les murs où cela est nécessaire.

PECHE ET VIDANGE DE L'ETANG COMMUNAL

Monsieur le Maire donne la parole à Mr CHARLUTEAU Grégory, Maire-Adjoint, qui propose au Conseil Municipal de retenir une date pour vider et pêcher l'Etang communal avant le curage de celui-ci, demandé par les régisseurs de pêche et évoqué lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal, ainsi que de choisir les modalités de gestion des poissons.

Le Conseil Municipal décide de transférer les poissons de l'Etang dans la fosse Communale près du Lavoir et retient le 2 mars 2019 à 8 heures comme date de pêche de celui-ci.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne la parole à Mme AUDIANNE Marie Claude, Maire-Adjoint, qui fait le point sur les matériaux retenus lors de la réunion du 17 janvier 2019 concernant les salles multi-activités :

- pour les menuiseries : alu couleur gris anthracite et bois chêne couleur champagne
- pour le parquet : chêne authentique Topaze sonate 140
- pour les portes de service : (Egger) couleur Acacia de lakeland crème
- pour les cloisons amovibles : couleur champagne (7045 BS)
- pour l'enduit : ton pierre claire n°15 marque weber

pour le carrelage de la garderie, de la Salle du Conseil Municipal et les annexes hormis les sanitaires, le Conseil Municipal retient le carrelage NEXTRA couleur AVORIO en grès cérame de 45X45 de la marque MONOCIBEC.

Il ne reste plus qu'à choisir le carrelage antidérapant des sanitaires d'une couleur similaire.

Monsieur CHARLUTEAU Grégory, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal, d'un dépassement du taux maximum préconisé de pesticide dans l'eau potable lors d'un prélèvement à la Mairie récemment. Une nouvelle analyse sera effectuée prochainement par le laboratoire afin de voir si il y a besoin d'effectuer des modifications lors du traitement de l'eau. Mais le laboratoire assure que l'eau est potable et qu'il n'y a pas de risque pour la population.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre des Amendes de Police pour l'aménagement de sécurité Rue de Chitenay sera effectuée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines dates des réunions :

- les 28 février et 21 mars 2019 à 20h pour les commissions finances
- le 5 avril 2019 à 20h pour la commission finances élargie au conseil Municipal
- le 12 avril 2019 pour la réunion du Conseil Municipal des votes des budgets 2019

Monsieur CHAPELOT Gilles demande la possibilité de faire étudier l'amélioration de la sécurité des piétons dans le bourg au niveau des passages piétons Rue de Fougères et Rue du Clos de Fresnes car beaucoup de conducteurs ne respectent pas la limitation de vitesse à 30 km/h ce qui est dangereux.

L'avis de la DDT sera demandé sur ce point de sécurité en même temps que pour la Rue de Chitenay prévu prochainement.

La séance est levée à 21h50

Le Maire,
J.M DYÉ.